

COMMUNIQUÉ

Paris, le 4 mai 2021
18 h 00 CET

APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MAI 2021 DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES GÉRANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce

L'Assemblée générale du 4 mai 2021 a approuvé, sans modification, les politiques de rémunération des gérants et des membres du conseil de surveillance telles que présentées dans le Document d'enregistrement universel 2020 (chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », § 3.7.1.) comme suit :

Résolutions	Résultat du vote
<i>11^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des gérants	Approuvée à 94,12 %
<i>12^{ème} résolution</i> Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance	Approuvée à 99,99 %

Depuis 1837, Hermès reste fidèle à son modèle artisanal et à ses valeurs humanistes. La liberté de création, la recherche permanente des plus belles matières, la transmission des savoir-faire d'excellence et l'esthétique de la fonction forgent la singularité d'Hermès, maison d'objets créés pour durer. Maison familiale indépendante, Hermès s'attache à conserver l'essentiel de sa production en France au sein de ses 51 manufactures tout en développant son réseau de 306 magasins dans 45 pays. Le groupe emploie plus de 16 600 personnes dans le monde, dont près de 10 400 en France, parmi lesquels près de 5 600 artisans*.

Hermès est dirigé depuis 2013 par Axel Dumas, membre de la 6^e génération. Fondée en 2008, la Fondation d'entreprise Hermès soutient des projets dans les domaines de la création artistique, la formation et la transmission des savoir-faire, la biodiversité et la préservation des environnements.

* Chiffres au 31 décembre 2020